Document généré le 7 août 2025 11:45

Service social

Quand la DPJ fait la une! Une analyse du traitement médiatique de la maltraitance au Québec

Marie-Christine Saint-Jacques, Ph.D., Daniel Turcotte, Ph.D., Patrick Villeneuve, Ph.D., Sylvie Drapeau, Ph.D., Rachel Lépine, M. Socio., Élisabeth Godbout, M. Serv. Soc. et Annick St-Amand, M. Serv. Soc.

Volume 56, numéro 1, 2010

URI : https://id.erudit.org/iderudit/039779ar
DOI : https://doi.org/10.7202/039779ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

École de service social de l'Université Laval

ISSN

1708-1734 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Saint-Jacques, M.-C., Turcotte, D., Villeneuve, P., Drapeau, S., Lépine, R., Godbout, É. & St-Amand, A. (2010). Quand la DPJ fait la une! Une analyse du traitement médiatique de la maltraitance au Québec. *Service social*, *56*(1), 55–73. https://doi.org/10.7202/039779ar

Résumé de l'article

Cet article porte sur la place qu'occupent la maltraitance et les situations impliquant les services de la protection de la jeunesse dans la presse écrite au Québec. Deux questions sont examinées : Quelle est l'ampleur de la couverture journalistique de la protection de la jeunesse? Comment la problématique de la maltraitance et les services de la protection de la jeunesse y sont-ils présentés? Pour ce faire, le contenu des principaux quotidiens a été analysé sur une période de 24 mois, par la constitution de deux corpus de données (N = 1211; N = 451), le premier afin de dénombrer le nombre d'articles et d'identifier les battages médiatiques, le second afin de décrire le contenu de ces nouvelles. Il ressort de cette étude que la maltraitance est un sujet qui retient, comme ailleurs, beaucoup l'attention des médias québécois. Cette couverture médiatique surreprésente les formes de maltraitance les moins fréquentes et, dans l'ensemble, porte un jugement neutre à l'égard des services de la protection de la jeunesse.

Tous droits réservés © Service social, 2010

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Quand la DPJ fait la une! Une analyse du traitement médiatique de la maltraitance au Québec[1]

Marie-Christine SAINT-JACQUES, Ph.D.[2]
Daniel TURCOTTE, Ph.D.
Patrick VILLENEUVE, Ph.D.
Sylvie DRAPEAU, Ph.D.
Rachel LÉPINE, M. Socio.
Élisabeth GODBOUT, M. Serv. Soc.
Annick ST-AMAND, M. Serv. Soc.

Résumé

Cet article porte sur la place qu'occupent la maltraitance et les situations impliquant les services de la protection de la jeunesse dans la presse écrite au Québec. Deux questions sont examinées : Quelle est l'ampleur de la couverture journalistique de la protection de la jeunesse? Comment la problématique de la maltraitance et les services de la protection de la jeunesse y sont-ils présentés? Pour ce faire, le contenu des principaux quotidiens a été analysé sur une période de 24 mois, par la constitution de deux corpus de données (N = 1211; N = 451), le premier afin de dénombrer le nombre d'articles et d'identifier les battages médiatiques, le second afin de décrire le contenu de ces nouvelles. Il ressort de cette étude que la maltraitance est un sujet qui retient, comme ailleurs, beaucoup l'attention des médias québécois. Cette couverture médiatique surreprésente les formes de maltraitance les moins fréquentes et, dans l'ensemble, porte un jugement neutre à l'égard des services de la protection de la jeunesse.

Mots clés : protection de l'enfance, maltraitance, média, services sociaux

Abstract

This article examines the printed media's coverage of child maltreatment and child protective services in the province of Quebec. Two questions are examined : What is the scope of this coverage? How are child maltreatment and child protective services presented? In order to do so, the content of the province's main daily newspapers has been analysed for a period of 24 months. This has led to the constitution of two datasets (N = 1211; N = 451). The first one has allowed us to identify trends in the number of articles published over time as well as statistical relationships between the number of articles published and specific news events. The second dataset was used for a more in-depth content analysis of news stories. Findings reveal that child maltreatment is the object, in Quebec as elsewhere, of an important amount of media coverage. This coverage has been found to over represent the least frequent types of child maltreatment and, overall, to provide a rather neutral assessment of child protective services.

Key words: child protective services, child maltreatment, media, social work

---

1. Cette étude a été réalisée grâce à une subvention du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (93804), subvention à la recherche innovante et programme équipe.
2. Toute correspondance concernant cet article doit être envoyée à Marie-Christine Saint-Jacques, Ph.D., École de service social, Université Laval, Pavillon Charles-De Koninck, Bureau 6427, 1030, avenue des Sciences-Humaines, Québec, Canada, G1V 0A6; tél. : 418-656-2131, poste 8278; fax : 418-656-3567; courriel : Marie-Christine.Saint-Jacques@svs.ulaval.ca.

J'aimerais ça que maman arrête de me frapper (Journal de Québec, 19-07-05), Des enfants et 23 chiens élevés dans une malpropreté révoltante (Journal de Montréal, 01-04-05), Il agressait sa fille de 4 ans et distribuait les photos sur internet (Journal de Montréal, 30-11-04), Aurore est parmi nous : Les signalements à la DPJ n'ont cessé d'augmenter en 20 ans (La Presse, 02-07-05).

Depuis que la maltraitance est reconnue comme un problème social et que ses conséquences sur le développement des enfants ont commencé à être documentées et diffusées, les histoires d'enfants maltraités font la une des journaux (Johnson, 1995). Si la maltraitance a toujours existé, elle n'a pas toujours retenu ainsi l'attention des médias. Parmi les exceptions, on note en 1874 la publication de plusieurs articles traitant du cas de Mary Ellen Wilson, une enfant martyrisée par la femme chez qui elle vivait en pension. Ce n'est pas uniquement le traitement horrible subi par cette enfant de 8 ans qui a alors retenu l'attention, mais aussi et surtout l'incapacité des autorités policières de remédier à la situation même si elles étaient parfaitement au fait de celle-ci. C'est finalement grâce à la ténacité d'une travailleuse humanitaire et à l'implication du directeur de la Société de protection contre la cruauté envers les animaux (SPCA), un homme influent, et de son personnel que la petite fille a été retirée de sa famille adoptive (Watkins, 1990). Mis au fait de cette histoire, un journaliste du *New York Times* assista au procès qui s'ensuivit et rédigea de nombreux articles détaillant l'épouvantable condition physique dans laquelle se trouvait l'enfant ainsi que le déroulement du procès. Cette histoire d'horreur, qui a connu de larges échos en raison de sa couverture médiatique, a permis au public de prendre conscience du problème de la maltraitance et a insufflé une part de l'énergie nécessaire à l'adoption de lois et à la création d'organismes plus efficaces pour repérer et protéger les enfants maltraités (American Humane, 2006; Watkins, 1990). Mais par la suite, les médias ont été plutôt silencieux, les histoires d'enfants battus étaient considérées comme trop courantes pour comporter un intérêt pour les médias (McDevitt, 1996).

La publication, en 1962, du désormais célèbre article *The battered child syndrome* (Kempe, Silverman, Steele, Droegemueller et Silver, 1962), rédigé par des médecins, a remis la question des enfants maltraités dans l'actualité. Mais ce sont vraiment les années 1970 qui marquent les débuts d'une croissance continuelle du nombre d'articles portant sur les enfants maltraités dans les médias écrits (Johnson, 1995; McDevitt, 1996; Nelson, 1984). Aux États-Unis, McDevitt (1996) a fait le compte du nombre d'articles concernant des enfants maltraités (à partir de l'analyse du titre) publiés dans un quotidien national et deux journaux locaux du nord-est du pays de 1963 à 1989. Dans le quotidien national, on retrouvait 12 fois plus d'articles portant sur cette thématique à la fin de cette période qu'au début. Cette progression était encore plus marquée dans les journaux locaux sélectionnés. Cette croissance, observée surtout depuis les années 1970, s'est accentuée de façon rapide à compter du milieu des années 1980. Il y a 15 ans, Goddard (1996) affirmait que rien ne laissait présager un essoufflement de cette tendance. Au Québec, sans qu'elle ait fait l'objet d'études empiriques, cette amplification de la couverture médiatique de la maltraitance et du travail des organisations chargées d'assurer la protection des enfants est soulignée par les intervenants et les gestionnaires depuis quelques années. Qu'en est-il dans les faits? Cette question apparaît d'autant plus importante que plusieurs observateurs se

questionnent sur l'existence d'un lien entre la couverture médiatique et le nombre de signalements qui sont acheminés aux Directions de la protection de la jeunesse (DPJ).

C'est dans le cadre de ce questionnement général que la présente étude a été menée. Elle vise à examiner de plus près la couverture journalistique de la maltraitance et des situations impliquant les services de protection de la jeunesse au Québec.

LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION SUR L'ENFANCE MALTRAITÉE DANS LES MÉDIAS ÉCRITS

Lorsque les médias traitent de nouvelles qui mettent en scène les services sociaux, ce qui retient le plus l'attention des journalistes ce sont les questions de maltraitance des enfants et autres thématiques associés à leur bien-être (Galilee, 2005). Par exemple, l'analyse du contenu de la presse au Royaume-Uni réalisée par Franklin et Parton (2001) a révélé que 67 % des articles portant sur les services sociaux concernent les enfants.

Lorsqu'ils font état de la maltraitance envers les enfants, les médias traitent principalement d'événements qui sont rares, hors normes relatant de mauvaises nouvelles Aldridge, 1994; Franklin et Parton, 1991; Galilee, 2005). Les formes de maltraitance qui correspondent à ces critères, comme l'abus sexuel et les mauvais traitements physiques, retiennent donc davantage l'attention des médias. Cette couverture médiatique contribue à donner, au Royaume-Uni et aux États-Unis, une image déformée de cette réalité, puisque dans les faits, les motifs les plus courants d'intervention des services de protection de la jeunesse sont la négligence et les problèmes de comportement des enfants[3;] or, ces problèmes occupent peu de place dans les médias. Ceci s'expliquerait notamment par un intérêt moindre des lecteurs pour ces situations, mais aussi par le fait que la majorité des informations relatives à des situations de maltraitance sont confidentielles. La couverture médiatique est donc axée davantage sur des situations extrêmes qui sont rendues publiques parce qu'elles donnent lieu à des poursuites judiciaires en vertu du Code criminel.

De l'avis d'Aldridge (1994) et de Franklin et Parton (1991), le traitement médiatique de la maltraitance encourage le développement de craintes non fondées ou de paniques morales[4] (*moral panic*) en sursensibilisant le public à certains phénomènes sans égard aux risques réels qu'ils représentent. Cette déformation est aussi notée dans le traitement médiatique de la criminalité, alors que les crimes les plus présents dans les médias sont généralement les plus graves, mais les moins répandus (Chadee et Ditton, 2005; Potter et Kappeler, 2005; Reiner, 2002). Le traitement médiatique de la maltraitance met souvent en scène le rôle des services sociaux et de leurs

3. Il faut noter qu'une des particularités du système québécois de protection de l'enfance est que l'intervention de l'État n'est pas limitée aux situations de maltraitance (abus et négligence), mais inclut aussi des interventions dirigées vers des jeunes qui présentent des problèmes de comportement qui compromettent leur sécurité, leur développement ou la sécurité des autres.
4. La panique morale (*moral panic*) est un concept qui a fait son apparition en 1972 et que l'on doit au sociologue Stanley Cohen, dans son ouvrage devenu classique : *Folk, Devils and Moral Panics*. Il a élaboré un modèle interactionniste de la déviance dans lequel la couverture médiatique d'un événement déviant joue un rôle central (Aldridge, 1994).

intervenants. Différentes enquêtes montrent qu'au cours des 30 dernières années, la presse aurait généralement été négative à l'endroit des services de protection de l'enfance et de leurs travailleurs; du moins, c'est ce que croit une forte majorité d'intervenants du domaine. Une enquête menée auprès d'intervenants sociaux (N = 1000) au Royaume-Uni montre en effet que 90 % d'entre eux ont le sentiment que les reportages sur cette problématique génèrent de l'hostilité de la part du grand public à leur endroit et que 80 % considèrent que les médias sont responsables de la perte de confiance dont ils font l'objet (Neate, 2000).

Dans l'univers des recherches sur les médias, on constate que la façon dont une information est traitée aura une influence sur l'opinion publique. Ainsi, il existe des corrélations importantes entre l'accent que les médias mettent sur une question et l'importance que l'auditoire lui accorde (Scheufele et Tewksbury, 2007 : 11). Cette interaction est qualifiée de priorisation (*agenda-setting*). Un autre concept, le cadrage (*framing*), rend compte du fait que la manière dont la nouvelle est rapportée influencera la manière dont elle sera comprise par l'auditoire. Cette influence sera d'autant plus grande que l'auditoire sera néophyte relativement au sujet en question. Sur cette base, on constate que la nature et l'importance du traitement qu'accordent les médias à la protection de la jeunesse participent à la manière dont la population se représente le problème et les acteurs impliqués.

Lorsque l'on examine l'impact des médias dans le contexte particulier de la maltraitance à l'égard des enfants, plusieurs effets indirects sont notés comme le fait que les médias jouent un rôle créatif en sensibilisant la population à cette problématique. Cette sensibilisation concourt à la reconnaissance de la maltraitance comme un problème social, contribue à la promotion des interventions et justifie l'affectation de budgets (Johnson, 1995; Jones, Finkelhor et Halter, 2006; Whitehead, Chiodo, Leschied et Dermot, 2004). Les médias alertent l'opinion publique au sujet des enfants abusés; cet effet est très clair (Ayre, 2001; Jones *et al.*, 2006; Trocmé, Fallon, MacLaurin et Neves, 2003; Whitehead *et al.*, 2004). L'opinion du public, conscientisé par la couverture médiatique de cas dramatiques d'enfants maltraités, agit sur la sphère politique qui à son tour exerce des pressions sur les organismes chargés d'appliquer la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) afin que les pratiques soient plus efficaces et qu'elles préviennent la récurrence des situations de maltraitance et des problèmes de comportement. À cet égard, notons qu'au cours de l'année 2005-2006, les porte-parole gouvernementaux ont fréquemment invoqué les modifications à la LPJ, qui étaient alors en préparation, lorsqu'ils devaient réagir aux situations dénoncées par les médias. Les pressions de l'opinion publique peuvent aussi entraîner des réformes juridiques qui agissent particulièrement sur les situations de maltraitance qui seront prises en charge par le système de protection de la jeunesse McDevitt (1996) souligne d'ailleurs que les médias ont de la sorte peut-être encore plus d'influence sur les attitudes de ceux qui font les politiques que sur l'opinion du public en soi.

Les médias joueraient aussi un rôle crucial en présentant les diverses formes que peut prendre la maltraitance et en changeant les perceptions ou la sensibilité du public, ce qui conduit à des fluctuations dans la reconnaissance du phénomène et, conséquemment, du nombre de cas rapportés aux autorités compétentes.

Mais l'influence des médias n'est pas que positive. Ainsi, ils peuvent contribuer au détournement, vers les services de protection, de ressources qui devraient être allouées à l'intervention précoce. Ce faisant ils participent alors à l'augmentation de situations nécessitant une intervention de protection de la part de l'État (Galilee, 2005). De plus, les représentations que se fait le public de la maltraitance, mais également des systèmes de protection de la jeunesse, peuvent être déformées, d'une part par la surreprésentation des cas les plus dramatiques et des ratés du système (Wroe, 1988, cité dans Galilee, 2005) qui ont le potentiel de constituer une nouvelle et, d'autre part, par la sous-représentation de la « maltraitance ordinaire », notamment la négligence, qui est vécue par une majorité d'enfants et de familles usagers des services de protection.

L'influence des médias a généralement eu pour conséquence, au Royaume-Uni, le développement de perceptions négatives du public à l'endroit des travailleurs sociaux et de leur rôle (Ayre, 2001; Franklin et Parton, 1991). En effet, la couverture médiatique des situations de maltraitance, depuis 30 ans, véhicule une critique sévère du travail des intervenants sociaux. La maltraitance d'un enfant étant une situation qui soulève beaucoup d'émotions, quand elle n'horrifie pas, la recherche de coupables conduit parfois à désigner ceux qui, aux yeux du public, n'ont pas réussi à éviter que cette situation ne se produise, c'est-à-dire les intervenants sociaux qui œuvrent dans les systèmes de protection de l'enfance (Ayre, 2001). Ceci peut notamment entraîner deux conséquences non souhaitables. Premièrement, les utilisateurs potentiels des services sociaux peuvent craindre l'intervention de ces services dans leur vie (Galilee, 2005). Deuxièmement, selon Cooper (2005), afin de corriger cette image négative du public, les gestionnaires encadrent davantage le travail des employés, seuls éléments sur lesquels ils exercent un réel contrôle, les obligeant à consacrer plus de temps et d'énergie à la reddition de comptes, ce qui se répercute directement sur les services fournis à la clientèle et donc sur la part du travail dédiée au redressement des situations en cause. Ce contexte renforce le traitement sensationnaliste de chaque nouveau cas porté à l'attention des médias.

En somme, la participation des médias à la construction des représentations du public à l'égard de la problématique de la maltraitance et des systèmes de protection, de même que les conséquences que cela peut entraîner, justifient que l'on s'y intéresse de plus près. Ceci constitue l'objet de la présente étude. Plus spécifiquement, elle aborde les questions suivantes : Quelle est l'ampleur de la couverture journalistique de la protection de la jeunesse dans les médias écrits au Québec? Comment la problématique de la maltraitance[5] et les services de la protection de la jeunesse y sont-ils présentés?

Dans le cadre de cette seconde question, nous examinerons notamment dans quelle mesure cette couverture est représentative ou non des situations rencontrées sur le terrain et si les services sociaux concernés sont présentés sous un angle plutôt positif, négatif ou neutre. À notre connaissance, ces questions n'ont jamais été examinées au Québec, la plupart des études ayant été menées aux États-Unis et au Royaume-Uni.

5. La maltraitance est définie ici comme toute problématique pouvant donner lieu à une intervention en vertu de la LPJ.

MÉTHODOLOGIE

La présente étude est de nature descriptive. Elle s'appuie sur une approche mixte qui met l'accent sur le traitement quantitatif de données qualitatives. Afin de répondre aux questions de recherche, deux corpus de données ont été constitués. Le premier, permettant de documenter l'ampleur de la couverture journalistique de la protection de la jeunesse, exploite les données contenues dans la revue de presse quotidienne mise à la disposition du personnel des centres jeunesse du Québec (CJ). Cette revue, préparée par l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ), couvre l'ensemble des articles traitant de thèmes en relation avec la jeunesse. On peut aussi bien y retrouver des articles portant sur l'obésité infantile, le financement des services de garde, la situation des enfants ayant des problèmes d'apprentissage que des articles touchant à la protection de la jeunesse.

Le repérage des articles portant sur la protection de la jeunesse a été réalisé par une recherche des mots-clés suivants dans le titre, le résumé ou le corps du texte : Loi sur la protection de la jeunesse, protection de la jeunesse, tribunal de la jeunesse, chambre de la jeunesse, Directeur de la protection de la jeunesse, DPJ, CJ, placement, famille d'accueil, centre de réadaptation, signalement. Le support technique de la revue de presse ne permettant pas la recherche automatisée des mots-clés, le repérage a été effectué à partir de la lecture des articles. Comme en témoigne le choix des mots-clés, la présente étude ne se limite pas aux articles relatant des événements vécus, mais elle intègre aussi tout le discours des médias écrits à l'endroit des organisations chargées de faire appliquer la LPJ.

Quatre codeurs formés ont réalisé le repérage et la collecte des données. La vérification des articles sélectionnés a été effectuée sur une base régulière, à partir d'un échantillon aléatoire de jours par mois. L'ampleur de la couverture journalistique a été mesurée de deux façons. Premièrement, le nombre moyen d'articles parus a été compilé par jour, par semaine, par mois et par cycle. Afin de distinguer le contenu régulier des médias du phénomène de « panique morale » provoqué par des événements particuliers, une procédure d'identification des battages médiatiques a été utilisée. Un battage médiatique est défini, dans le cadre de cette étude, comme un « nombre inattendu » d'articles publiés, c'est-à-dire une donnée extrême (*outliers*) comparativement à ce qui serait attendu compte tenu de la moyenne d'articles généralement publiés dans une semaine et de la variation naturelle d'une semaine à l'autre. Une analyse d'intervention de série chronologique a été réalisée afin d'identifier les semaines associées à un nombre « inattendu » d'articles publiés. Le seuil alpha pour détecter un nombre d'articles inattendu a été fixé à 1 %.

La période couverte par l'étude s'étend sur deux ans, soit du 28 mars 2004 au 1er avril 2006[6]. Cinq grands quotidiens du Québec ont été examinés : *Le Devoir*, *La Presse*, *Le Soleil, Le Journal de Québec* et *Le Journal de Montréal*. Le tirage de ces quotidiens varie, mais à l'exception du *Devoir* (169 200), il est relativement important (594 989 à 1 922 597) (Centre d'études sur les médias, 2006).

6. Ces deux années, pour des fins de comparaison, sont parfois divisées en deux cycles : un premier cycle du 28 mars 2004 au 2 avril 2005 et un second cycle du 3 avril 2005 au 1er avril 2006.

Un second corpus, plus englobant, a été constitué afin de décrire comment les services de la protection de la jeunesse et la problématique de la maltraitance sont présentés dans les médias écrits. Ce corpus est issu de l'identification de tous les articles parus dans le quotidien *Le Soleil*, du 28 mars 2004 au 1er avril 2006, traitant de phénomènes pouvant donner lieu à une intervention en vertu de la LPJ. Considérant l'ampleur de l'analyse à effectuer, un seul journal a été sélectionné. Le choix s'est arrêté sur *Le Soleil* en raison de sa disponibilité via une interface de type « banque de données » (*Biblio branchée*) permettant une recherche à l'aide d'une série de mots-clés. Pour être retenu, un article devait avoir pour thème central la maltraitance. Lorsque l'article était un compte rendu d'un événement vécu, celui-ci pouvait être actuel ou passé et avoir été commis ou suspecté, comme c'est le cas lors de la couverture d'un procès. Les critiques cinématographiques et littéraires de même que les textes relevant des faits historiques ont été exclus.

Pour identifier les articles, un algorithme composé de 57 mots-clés a d'abord été élaboré puis versé dans l'interface *Biblio branchée* qui en a cherché l'occurrence dans le titre, le résumé, le corps du texte ou le texte accompagnant une illustration. Cette procédure a permis de repérer 1 375 articles qui ont été lus afin de sélectionner ceux qui correspondaient aux critères d'inclusion. Cette procédure a conduit à la sélection de 451 articles (n = 230 pour le cycle 1 et n = 221 pour le cycle 2) qui ont ensuite fait l'objet d'une analyse de contenu. Les articles traitant d'une histoire d'horreur ont été distingués des autres. Une histoire d'horreur est ici définie comme un texte présentant la situation d'un enfant maltraité de manière à provoquer une réaction émotive chez le lecteur (définition adaptée de Johnson, 1995). Le choix de procéder à un traitement particulier pour ce genre d'articles découle des résultats de la recherche de Johnson (1995) qui a fait ressortir que les histoires d'horreur comprennent cinq propriétés qui leur donnent un caractère particulier : 1) la provocation de fortes émotions négatives : le lecteur devient alors convaincu que l'action était intentionnelle; 2) la désincarnation de l'interaction : on ne raconte jamais l'enchaînement des faits qui conduisent à l'abus; 3) la décontextualisation : l'abus est relaté en dehors de son contexte et est présenté de telle sorte qu'il ne puisse pas sembler raisonnable; 4) la dépendance à l'égard de sources officielles (police, cour, DPJ) et d'avis de spécialistes; et 5) l'individualisation des causes de la maltraitance : pas de référence aux facteurs qui sont associés à la maltraitance. Pour être considéré comme une histoire d'horreur, l'article devait correspondre au premier critère et à au moins un des critères 2 à 5.

RÉSULTATS

Quelle est l'ampleur de la couverture journalistique de la protection de la jeunesse?

Le nombre d'articles faisant explicitement référence à la loi ou aux services de la protection de la jeunesse dans les quotidiens parus du 28 mars 2004 au 1er avril 2006 s'élève à 1 211. Plus spécifiquement, 457 articles ont été publiés du 28 mars 2004 au 2 avril 2005 (1er cycle), et 754 articles du 3 avril 2005 au 1er avril 2006 (2e cycle). L'écart observé entre les deux périodes correspond à une augmentation de 65 % en 2005-2006. Durant ce deuxième cycle, plusieurs événements impliquant l'univers de la protection de la jeunesse ont été très médiatisés. Outre l'affaire Nathalie Simard, la révision de la LPJ et les films *Aurore* et *Les Voleurs d'enfance* ont donné lieu à la publication d'un nombre important d'articles.

Pour le premier cycle, le nombre moyen d'articles publiés par mois est 38,1. Sept mois sur douze ont permis de répertorier 40 articles ou plus, avec une pointe de 74 articles au mois d'août 2004, alors que les cinq autres mois ont connu une moyenne variant entre 18 (juin 2004) et 39 (mars 2005) articles. Pour le deuxième cycle, la moyenne d'articles par mois s'élève à 62,8. Durant neuf mois sur douze, on a assisté à la publication de 40 articles ou plus, avec une pointe de 200 au mois d'octobre 2005, alors que les trois autres mois ont connu une moyenne variant entre 30 (août 2005) et 34 (décembre 2004) articles (figure 1). Pour l'ensemble des deux cycles, le nombre moyen d'articles consacrés à la protection de la jeunesse s'élève à 50,5 par mois.

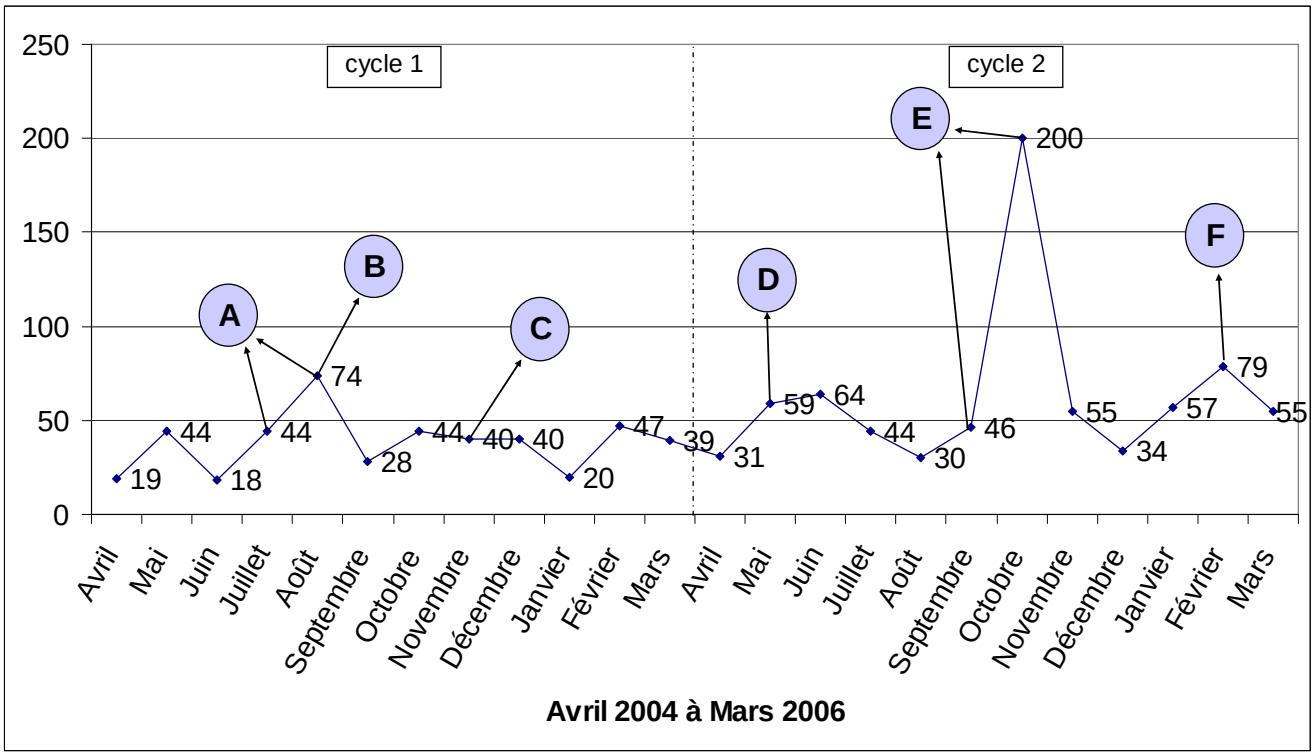

Figure 1 : Évolution du nombre d'articles par mois de la revue de presse (2004-2006) et identification des battages médiatiques.

Lorsque le nombre d'articles parus est mis en relation avec les quotidiens dépouillés, il apparaît que celui qui accorde le plus d'importance au thème de la protection de la jeunesse est *Le Journal de Québec* avec la publication de plus du quart des articles (26,4 %) alors que le quotidien *Le Devoir* a publié moins de 10 % des articles identifiés (tableau 1).

L'ampleur de la couverture journalistique de la protection de la jeunesse est également établie en distinguant le contenu habituel des médias des occasionnels battages médiatiques soulevés par des événements particuliers. Les résultats de l'analyse d'intervention de série chronologique permettent de repérer les semaines associées à un nombre « inattendu » d'articles (tableau 2).

Tableau 1 : Répartition des articles par quotidien

Quotidien	Cycle 1 N	Cycle 2 N	Total N	%
Journal de Québec	120	200	320	26,4
Le Soleil	115	161	276	22,8
Journal de Montréal	101	150	251	20,7
La Presse	76	169	245	20,2
Le Devoir	45	74	119	9,8
TOTAL	457	754	1211	100

Dix (10) semaines sur 105 sont associées à un nombre inattendu d'articles publiés; on y compte entre 10,7 articles (46^{e} semaine de 2004) et 70,7 articles (40^{e} semaine de 2005) de plus que la moyenne attendue (11,2). L'analyse qualitative du contenu des articles parus durant ces 10 semaines a permis d'identifier six événements particuliers ayant donné lieu à la publication d'un nombre inhabituel d'articles. Autant de battages médiatiques sont identifiés au premier cycle qu'au deuxième (figure 1). Durant le premier cycle, le battage A s'étend sur deux semaines non consécutives (soit la 29^{e} et la 31^{e} semaines) en juillet et août 2004 alors que les battages B (août 2004) et C (novembre 2004) s'étendent sur une seule semaine. Pendant le deuxième cycle, le battage E s'étend sur quatre semaines consécutives en septembre et octobre 2005 alors que les battages D (mai 2005) et F (février 2006) s'étendent sur une seule semaine.

Tableau 2 : Modèle de prédiction du nombre d'articles publiés chaque semaine entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2006

Prédicteur	ddl	*Coefficient (B)*	*Erreur standard*	*t* (91)	*p*
Ordonnée à l'origine	1	7,50	0,68	11,10	,001
Cycle 2	1	3,65	0,98	3,73	,001
Semaine 429[a]	1	18,37	3,80	4,83	,001
Semaine 431	1	11,14	3,73	2,98	,004
Semaine 434	1	15,54	3,80	4,09	,001
Semaine 446	1	10,73	3,73	2,87	,005
Semaine 520	1	13,37	3,80	3,52	,001
Semaine 539	1	21,50	4,03	5,34	,001
Semaine 540	1	70,65	4,32	16,37	,001
Semaine 541	1	31,00	4,28	7,25	,001
Semaine 542	1	21,68	4,01	5,41	,001
Semaine 608	1	20,14	3,79	5,31	,001
AR(1)[b]	1	0,37	0,10	-3,81	,001
AR(5)	1	-0,24	0,10	2,46	,016

a Semaine 429 = 29e semaine de 2004

b Coefficient d'autocorrélation d'ordre 1 = corrélation entre le nombre d'articles publiés dans une semaine et le nombre d'articles publiés dans la semaine précédente (retard ou *lag* d'une semaine).

Ces six battages médiatiques portent sur les sujets suivants : l'enlèvement et la disparition d'un enfant et la situation d'un enfant immolé par sa mère (battage médiatique A), un documentaire présenté à la télévision portant sur la situation des enfants placés par la DPJ qui porte un jugement très sévère face au travail de cette organisation (B), la Semaine des CJ (C), une enquête de l'ONU sur les CJ (D), la diffusion d'un documentaire lapidaire à l'endroit des CJ (E) et la révision de la LPJ (F) (figure 1).

Deux variables prédictives ont été utilisées pour expliquer la fluctuation du nombre d'articles publiés, soit le nombre d'articles publiés la semaine précédente (qualifié d'effet endogène), les battages médiatiques et le cycle (qualifiés d'effets exogènes). Le modèle final de prédiction permet d'expliquer 86,1 % de la variabilité du nombre d'articles publiés chaque semaine. Deux effets endogènes à la série chronologique, soit le nombre d'articles publiés une semaine et cinq semaines avant (l'autocorrélation d'ordre 1 et 5), sont significatifs et expliquent 3,8 % de la variabilité. Pour leur part, les effets exogènes (c'est-à-dire les battages médiatiques et le cycle) expliquent la différence, soit 82,3 % de la variabilité du nombre d'articles publiés.

COMMENT LES SERVICES DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA MALTRAITANCE SONT-ILS PRÉSENTÉS DANS LES MÉDIAS ÉCRITS?

Notre portrait de la présentation des services de la protection de la jeunesse et de la problématique de la maltraitance se base sur l'analyse de 451 articles parus entre le 28 mars 2004 et le 1er avril 2006 dans le journal *Le Soleil* (n = 230 pour le cycle 1 et n = 221 pour le cycle 2). De ce nombre, 64,1 % ont été publiés dans la catégorie *Actualités*, 16 % dans la catégorie *Société et tendances*, 11,8 % dans les catégories *Éditorial et opinions* ou *Politique internationale* et 8,2 % dans la catégorie *Arts et culture* (on pense notamment au procès de Michael Jackson en 2004-2005, aux films *Aurore* et *Les Voleurs d'enfance* en 2005-2006). La majorité des articles (74,3 %) qui traitent de la maltraitance chez les enfants sont positionnés dans le premier cahier du quotidien; les autres occupent le second cahier (24,4 %) et des cahiers subséquents (1,3 %). La taille des articles se situe entre 42 et 1 649 mots, pour une moyenne de 342 mots par article.

Dans les 451 articles retenus, il est fait mention 665 fois de problématiques reliées à la maltraitance des enfants (abus physique et abus sexuel, par exemple), soit en moyenne 1,6 problématique par article. Les deux problématiques mentionnées le plus fréquemment sont les abus sexuels (44,2 %) et les abus physiques (20,9 %) (figure 2).

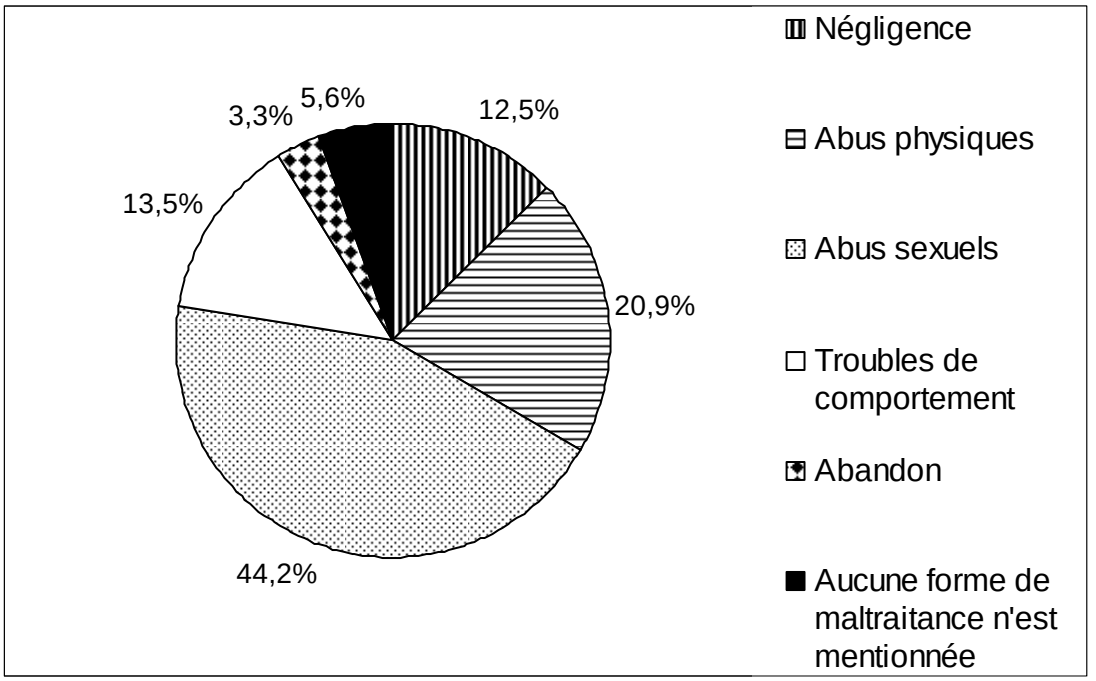

Figure 2 : Répartition de l'ensemble des problématiques mentionnées dans les articles en 2004-2006 (N = 665)

Le contenu du récit

Dans 85,8 % des articles retenus, les textes relatent une situation basée sur un événement vécu (avec des acteurs et des victimes). Parmi ces événements, 7,8 % ont été classés comme une histoire d'horreur, c'est-à-dire une histoire qui suscite, entre autres, de fortes émotions négatives.

En se limitant aux articles relatant des événements vécus, on constate que 67,4 % des problématiques rapportées consistent en un abus sexuel, 28 % en des abus physiques, 19,7 % en des troubles de comportement, 15 % en de la négligence, 3,4 % en des situations d'abandon, alors que dans 6 % des cas, aucune problématique n'est précisément nommée (il est question par exemple d'enquête en cours, de recherche d'une famille d'accueil, d'enfants en besoin de protection ou d'enfants de la DPJ, ou encore de bataille de grands-parents contre la DPJ). Par ailleurs, dans 4 situations sur 10, l'abuseur est un membre ou un proche de la famille et il s'agit généralement d'un homme (87 %), ce qui n'est pas étranger au fait que les abus sexuels occupent l'avant-scène dans les médias. Lorsque l'on compare ces données avec celles provenant des évaluations menées dans l'ensemble des CJ ou au Centre Jeunesse de Québec (CJQ), on constate que les problématiques les plus fréquentes sont celles qui sont le moins abordées dans les articles de journaux (figure 3). De plus, la majorité des abuseurs appartiennent au réseau familial de l'enfant (89,2 %) – ce qui diffère de la représentation qui en est donnée dans les journaux – et sont des hommes (79 %) – ce qui correspond, pour cette dernière caractéristique, à l'image dépeinte dans les journaux (données non illustrées).

Dans 16,9 % des articles analysés, le texte donne de l'information au sujet d'une problématique en lien avec la maltraitance ou a trait à la connaissance générale d'un phénomène (par exemple, expose des résultats de recherche, des statistiques, dresse un portrait de la situation relatif à la prostitution juvénile, aux prêtres pédophiles, etc.). En somme, ces articles traitent de la maltraitance et de questions conjointes d'un angle plus général, sans s'attarder à la description d'un événement vécu en particulier.

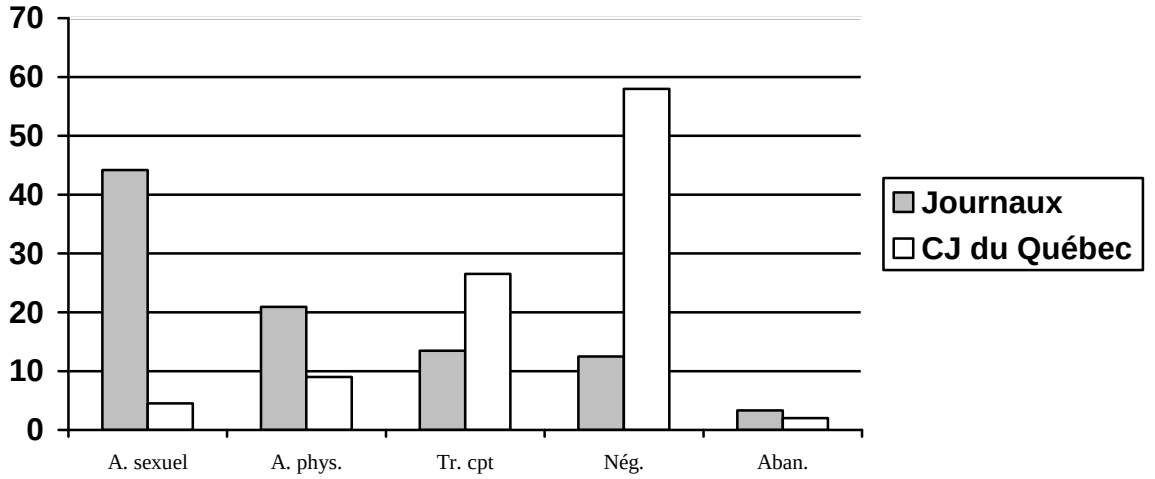

Figure 3 Comparaison de la répartition des problématiques traitées dans les journaux (N = 665) avec celle observée dans les CJ du Québec (évaluations ayant conclu à des faits fondés, sécurité ou développement compromis) (N = 20702 2004-2006)

Dans près de la moitié des articles (43 %), le texte mentionne un ou des services offerts par la protection de la jeunesse (enquête de la DPJ, besoin de familles d'accueil, signalement à la DPJ, par exemple). Cependant, les services offerts ne constituent pas nécessairement le thème central de ces articles. À titre d'exemple, « On cherche un foyer » est une rubrique hebdomadaire du quotidien *Le Soleil* à l'intérieur de laquelle la protection de la jeunesse lance un appel à des familles d'accueil pouvant héberger des jeunes ayant des problèmes spécifiques (ex. : *Recherche une famille d'accueil sans enfant pour accueillir J., un jeune hyperactif*). L'analyse des 195 articles mentionnant la protection de la jeunesse a permis d'observer que la majorité de ces documents (74,4 %) véhiculent un message neutre au sujet de l'action de la protection de la jeunesse; aucune opinion n'est exprimée à l'endroit de la protection de la jeunesse. Voici un exemple de message neutre :

> Elle (la jeune) a été arrêtée et ensuite prise en charge par la Direction de la protection de la jeunesse. (*Le Soleil*, 19 juillet 2004 : A1)

Par ailleurs, 12,8 % des articles font référence à la DPJ en tenant ou rapportant des propos à la fois positifs et négatifs à leur égard au sein du même article (les soulignés sont de nous) :

> Paul Arcand dit vouloir provoquer quelque chose avec son documentaire *Les Voleurs d'enfance*. Mais quoi ? Son film peut certes contribuer à sensibiliser les Québécois sur le sort pitoyable de centaines d'enfants, et les inciter à se mobiliser pour que la négligence et la violence cessent. Mais, sa dure critique de la Direction de la protection de la jeunesse peut aussi décourager les signalements dans l'avenir. En plus d'être privés de leur enfance, des jeunes perdront alors l'espoir d'une vie meilleure, sans carences affectives et matérielles, sans abus, sans coups. Quel progrès!
>
> Le danger de glissement est réel. Ceux qui s'en tiendront à la version d'Arcand pour juger le système québécois de protection des jeunes seront tentés de conclure qu'il n'y a rien qui fonctionne. Le système est pourri, le personnel incompétent et les enfants, dits protégés, ballottés d'une famille à l'autre, quand ils ne sont pas enfermés dans un centre jeunesse, moins humain qu'une prison. […] Un peu plus de nuances auraient mieux servi la cause des jeunes. Personne ne prétend que le système est parfait. Pas même les premiers visés, pas même le ministre Philippe Couillard. Sur le million d'enfants qui sont passés par la DPJ depuis 26 ans, il y a néanmoins plus de bons coups que de mauvais. Ce n'est pas rien lorsqu'on compose quotidiennement avec la misère, la cruauté et la déchéance humaines. (*Le Soleil*, 5 octobre 2005 : A16)

Enfin, 8,2 % des articles tiennent des propos exclusivement négatifs à l'endroit de la protection de la jeunesse et 4,6 % exclusivement positifs :

> Lorsque les enfants ont fini par être envoyés en famille d'accueil, ils étaient totalement hystériques. Ils étaient sales et répugnants et leur maigreur sautait aux yeux. Il a fallu des années avant que les enfants réapprennent à vivre normalement. Le garçon, devenu adulte, a décidé de poursuivre le Directeur de la protection de la jeunesse pour ne pas avoir pris au sérieux les signalements que lui et sa sœur faisaient. (*Le Soleil*, 14 mai 2004 : A4)
>
> Pour les parents de Yannick, épuisés, l'arrivée dans le décor de la DPJ leur a permis de reprendre enfin leur souffle. Mais lui, à Monseigneur-Bourget, probablement comme la plupart de ceux qui y sont, il ne l'a pas pris facile, ne serait-ce que parce qu'il a été privé de sa liberté. Et comme protégé de la DPJ, Yannick s'est retrouvé le centre d'intérêt d'une équipe bien rodée d'agents de relations humaines, de psychologues et autres éducateurs spécialisés, équipe qui s'est donnée pour mission de recoller les pots cassés. (*Le Soleil*, 13 avril 2004 : A7)

Dans la grande majorité des cas où les articles traitent d'une histoire vécue, il est fait allusion aux abuseurs (85,3 %) ainsi qu'aux victimes (89,3 %). Les articles permettant d'identifier l'âge des abuseurs (n = 160) révèlent qu'il varie entre 11 et 76 ans, pour une moyenne de 38,9 ans. Par ailleurs, 244 articles relatant des évènements impliquant un seul abuseur ont fait mention de son genre. Celui-ci était masculin dans 86,9 % des situations et féminin dans 13,1 % des cas. Dans 19,9 % des articles traitant d'un événement vécu, plusieurs abuseurs sont mentionnés (par exemple, des

proxénètes, les deux parents, deux ou plusieurs hommes abuseurs). Enfin, dans 39,8 % des situations décrites, l'abuseur est un membre ou un proche de la famille.

En ce qui a trait aux victimes, l`âge est mentionné dans 178 articles; il varie entre quelques mois et 17 ans, l'âge moyen se situant à 10,5 ans. Dans 61,1 % des situations, la victime est une fille. Dans 44,4 % des comptes rendus d'événements vécus, la maltraitance touche plusieurs enfants. Quatre fois sur cinq (76,6 %), les situations spécifiques de maltraitance rapportées se sont déroulées au Québec. Les autres ont eu lieu à l'étranger (19,5 %) et dans le reste du Canada (3,9 %).

Les conséquences de la maltraitance sur les enfants ne sont abordées que dans 8,3 % des articles portant sur des événements vécus (n = 32). Les conséquences les plus documentées sont les décès (68,8 % des cas, dont la moitié concernent des enfants de moins d'un an) et les blessures physiques ayant mené à une hospitalisation (31,3 % des cas).

DISCUSSION

Cette étude a été menée afin de cerner la place qu'occupent la maltraitance et les situations impliquant les services de la protection de la jeunesse dans la presse écrite au Québec. Pour ce faire, le contenu des principaux quotidiens a été analysé sur une période de 24 mois. Différents constats ressortent de ces analyses. Le premier concerne l'ampleur de la couverture journalistique de la protection. On peut affirmer qu'il s'est publié beaucoup d'articles sur la question puisque 1 211 articles ont été répertoriés durant les 24 mois de l'étude. L'année 2005-2006 a été marquée par une augmentation importante de la couverture journalistique : on note une hausse de 65 % du nombre d'articles par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, on constate que les journaux, selon leur créneau, sont plus ou moins enclins à publier des nouvelles sur cette question. On constate que *Le Journal de Québec*, un quotidien à large tirage très orienté sur les faits divers, est celui dans lequel on retrouve le plus d'articles sur le sujet, suivi de près par *Le Soleil, Le Journal de Montréal* et *La Presse. Le Devoir*, un journal centré sur l'analyse de l'actualité sociale et politique, se démarque en ayant publié moins de 10 % des textes sur la maltraitance et la protection de la jeunesse. On observe ainsi que les journaux régionaux diffusent davantage les nouvelles traitant de l'enfance en danger que ne le fait un journal dont l'aire de diffusion est nationale, comme *Le Devoir*.

Six battages médiatiques ont occupé l'avant-scène durant 10 semaines de 2004 à 2006. Durant ces semaines, le nombre d'articles publiés a atteint un volume jusqu'à sept fois supérieur au niveau moyen ou attendu de 11 articles par semaine. On constate donc que les situations d'enfants maltraités et l'action des services sociaux qui œuvrent dans le domaine de la protection de la jeunesse ont un fort potentiel de faire la nouvelle. Ceci s'explique notamment par les caractéristiques des situations rapportées par les articles examinés, qui sont d'être des situations rares, hors normes et relatant de mauvaises nouvelles, autant de caractéristiques qui sont valorisées par les médias (Aldridge, 1994; Franklin et Parton, 1991; Galilee, 2005).

Bien que cette étude n'ait pas examiné les articles traitant d'autres domaines d'activité des services sociaux que celui de la protection de la jeunesse, on peut

affirmer que les thématiques de l'enfance en danger constituent une vitrine importante sur les services sociaux, comme cela a aussi été constaté dans d'autres pays (Franklin et Parton, 2001; Galilee, 2005; Reid et Misener, 2001). Le public est mis en contact avec ce champ d'action via ce qui est présenté dans les journaux. Il apparaît ainsi important d'examiner la forme et le contenu de ce qui est transmis dans ces nouvelles, ce qui constituait le second objectif de cette étude.

Pour ce faire, 451 articles publiés dans le journal *Le Soleil* traitant de maltraitance et de protection de l'enfance ont été analysés. On constate d'abord que la dimension événementielle retient davantage l'attention que l'analyse. En effet, les articles sont souvent publiés dans la catégorie *Actualités* et se résument essentiellement, presque 9 fois sur 10, à des comptes rendus d'événements vécus. Par ailleurs, la majorité des articles sont publiés dans le premier cahier du journal, ce qui montre la valeur qui leur est accordée d'un point de vue journalistique.

Que l'on examine l'ensemble des articles portant sur la protection de la jeunesse et la maltraitance (opinions, chroniques, dossiers de fond, situations vécues) ou que l'on se restreigne à ceux qui relatent des situations vécues, on constate que les problématiques mentionnées le plus fréquemment sont les abus sexuels et les abus physiques. Ainsi, les problématiques les plus fréquentes dans les CJ sont celles qui sont le moins abordées dans les articles de journaux. De plus, l'abuseur est presque toujours une personne qui appartient au réseau familial, alors que les journaux font plus souvent le portrait de situations où l'abuseur est un « étranger ». Finalement, l'abuseur présenté est généralement un homme (87 %), ce qui s'explique par le fait que les abus sexuels occupent l'avant-scène dans les médias. Cette situation est relativement conforme à la réalité puisque, par exemple, au CJQ, 79 % des abuseurs sont de sexe masculin.

Par ailleurs, près de la moitié des articles portant sur l'enfance en danger mentionnent un ou des services offerts par la protection de la jeunesse. Sans toutefois que cet aspect soit nécessairement central dans l'article, on constate que le traitement de la nouvelle dans le domaine de la maltraitance associe fréquemment ce thème à l'institution qui a la mission de faire appliquer la loi. Enfin, l'analyse du jugement porté par les médias sur l'action des services de protection de la jeunesse montre qu'il est neutre dans les 2/3 des cas. Ceci rejoint les observations d'Aldridge (1990) et de Fry (1991) qui soutiennent que la presse locale (dont l'aire de diffusion est restreinte) est généralement plus positive vis-à-vis des services sociaux, tout comme la presse plus spécialisée.

CONCLUSION

On peut donc conclure de cette étude que la maltraitance est un sujet qui retient l'attention des médias québécois, ce qui corrobore les observations faites aux États-Unis et au Royaume-Uni. Par ailleurs, cette couverture médiatique surreprésente les formes de maltraitance les moins fréquentes, ce qui rejoint la tendance observée dans le domaine du traitement médiatique de la criminalité. Cette déformation est aussi observée lorsqu'il s'agit de rendre compte de l'identité de l'abuseur. En ce qui concerne le jugement porté sur les services de la protection de la jeunesse, celui-ci est généralement neutre. Ceci s'explique en partie par le type de journaux examinés, mais

aussi, posons-nous l'hypothèse, par le travail des organisations de protection qui ont développé des stratégies de communication avec les médias. En ce sens, le traitement médiatique de la maltraitance au Québec se compare davantage à celui qui a cours aux États-Unis qu'à celui qu'on observe au Royaume-Uni, où les médias sont particulièrement critiques vis-à-vis des services de protection (Reid et Misener, 2001).

On peut s'interroger sur les conséquences possibles de ce traitement médiatique sur la protection des enfants. Une première dimension est celle des signalements. Ce traitement a-t-il un impact sur le nombre de signalements acheminés vers les CJ? Dans leurs travaux sur l'impact de la couverture médiatique de la maltraitance sur le signalement des enfants aux services de protection de la jeunesse, Saint-Jacques, Turcotte, Drapeau, Villeneuve, Ivers et Godbout (2009) concluent qu'il existe une relation modeste mais positive entre la couverture journalistique de la protection de la jeunesse et les signalements de situations aux organismes de protection. Mais cette relation est ambiguë et possiblement influencée par des facteurs externes aux médias. Les médias auraient donc peu d'impact direct sur le taux de signalement. Bien qu'ils soient issus d'une méthodologie différente, ces résultats corroborent tout à fait ceux obtenus précédemment par McDevitt (1996). Une deuxième dimension est celle de la représentation que se fait le public de ce qu'est la maltraitance et de l'incidence de cette représentation sur les politiques et les services. Sur ce plan, on sait que les médias ont un rôle d'autant plus significatif que le lectorat connaît peu la question traitée. Il apparaît donc important de poursuivre les efforts afin de sensibiliser l'opinion publique au sujet de la maltraitance « ordinaire » et des facteurs qui y contribuent. Les services sociaux ont longtemps eu des réserves à l'endroit des médias (Galilee, 2005). Pour Aldridge (1999), considérant le rôle que les médias jouent dans la sensibilisation de l'opinion publique et la reconnaissance des problèmes sociaux, non seulement faut-il en tenir compte mais ils doivent être considérés comme des outils de promotion des services sociaux et particulièrement de la protection de la jeunesse auprès du public.

BIBLIOGRAPHIE

ALDRIDGE, M. (1990). « Social work and the news media: A hopeless case? », *British Journal of Social Work,* vol. 20, n° 6, p. 611-625.

ALDRIDGE, M. (1994). *Making social work news*, Londres, Routledge.

ALDRIDGE, M. (1999). « Poor relations: State social work and the press in the UK », dans B. FRANKLIN (Éd.), *Social Policy, the Media and Misrepresentation*, Londres, Routledge p. 89-103.

AMERICAN HUMANE (2006). « The real story of Mary Ellen Wilson ». [http ://www.americanhumane.org/site/pageserver?pagename=wh_mission_maryellen] (page consultée le 6 octobre 2006).

AYRE, P. (2001). « Child protection and the media: Lessons from the last three decades », *British Journal of Social Work*, vol. 31, n° 6, p. 887-901.

CENTRE D'ÉTUDES SUR LES MÉDIAS (2006). « La Presse quotidienne ». [http://www.cem.ulaval.ca/pdf/pressequotidienne.pdf] (document consulté le 26 septembre 2006).

CHADEE, D. et J. DITTON (2005). « Fear of crime and the media: Assessing the lack of relationship », *Crime, Media, Culture*, vol. 1, n° 3, p. 322-332.

COOPER, L.D. (2005). « Implications of media scrutiny for a child protection agency », *Journal of Sociology and Social Welfare*, vol. 32, n° 3, p. 107-121.

FRANKLIN, B. et N. PARTON (1991). *Social Work, the Media and Public Relations*, Londres, Routledge.

FRANKLIN, B. et N. PARTON (2001). « Press-ganged! Media reporting of social work and child abuse », dans M. MAY, R. PAGE et E. BRUNSDON (Éd.), *Understanding Social Problems*, Oxford, Blackwell Publishers, p. 233-247.

FRY, A. (1991). « Reporting social work : A view from the newsroom », dans B. FRANKLIN et N. PARTON, (Éd.), *Social Work, the Media and Public Relations*, Londres, Routledge, p. 63-75.

GALILEE, J. (2005). *Literature Review on Media Representations of Social Work and Social Workers,* Edinburgh, Scottish Executive.

GODDARD, C. (1996). « Read all about it! The news about child abuse », *Child Abuse Review*, vol. 5, n° 5, p. 301-309.

JOHNSON, J.M. (1995). « Horror stories and the construction of child abuse », dans J. Best (Éd.), *Images of Issues: Typifying Contemporary Social Problems*, New York, Aldine de Gruyter, p. 17-31.

JONES, L.M., D. FINKELHOR et S. HALTER (2006). « Child maltreatment trends in the 1990s: Why does neglect differ from sexual and physical abuse? », *Child Maltreatment*, vol. 11, n° 2, p. 107-120.

KEMPE, C.H., F.N. SILVERMAN, B.F. STEELE, W. DROEGEMUELLER et H.K. SILVER (1962). « The battered-child syndrome », *Journal of the American Medical Association*, vol. 181, n° 1, p. 17-24.

MCDEVITT, S. (1996). « The impact of news media on child abuse reporting », *Child Abuse and Neglect*, vol. 20, n° 4, p. 261-274.

NEATE, P. (2000). « Time to make the media hear the message », *Community Car*e, Sutton, Reed Business information, 17 mai.

NELSON, B. (1984). *Making an Issue of Child Abuse. Political Agenda Setting for Social Problems*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press.

POTTER, G.W. et V.E. KAPPELER (2005). « The social construction of crime myths », dans G.W. POTTER et V.E. KAPPELER (Éd.), *The Mythology of Crime and Criminal Justice* (1re éd. 1993), Long Grove (Ill.), Waveland Press, p.1-32.

REID, W.J. et E. MISENER (2001). « Social work in the press : A cross-national study », *International Journal of Social Welfare,* vol. 10, n° 3, p. 194-201.

REINER, R. (2002). « Media-made criminality: The representation of crime in the mass media », dans M. Maguire, R. Morgan et R. REINER (Éd.), *The Oxford handbook of criminology*, Oxford, Oxford University Press, p. 376-418.

SAINT-JACQUES, M.-C., D. TURCOTTE, S. Drapeau, P. VILLENEUVE, H. IVERS et E. GODBOUT (2009). « Signalement d'enfants aux services de protection de la jeunesse : quels acteurs sont influencés par la couverture journalistique de la maltraitance?», *Déviance et Société*, vol. 33, n° 4, p. 501-518.

SCHEUFELE, D.A. et D. TEWKSBURY (2007). « Framing, agenda setting, and priming : The evolution of three media effects models », *Journal of Communication*, vol. 57, n° 1, p. 9-20.

TROCMÉ, N., B. FALLON, B. MACLAURIN et T. NEVES (2003). « What is driving increasing child welfare caseloads in Ontario? Analysis of the 1993 and 1998 Ontario Incidence Studies of Reported Child Abuse and Neglect », *Child Welfare*, vol. 84, n° 3, p. 341-362.

WATKINS, A.A. (1990). « The Mary Ellen myth : Correcting child welfare history », *Social Work*, vol. 35, n° 6, p. 500-503.

WHITEHEAD, P.C., D.G. Chiodo, A.W. LESCHIED et H. Dermot (2004). « Referrals and admissions to the children's aid society: A test of four hypotheses », *Child and Youth Care Forum*, vol. 33, n° 6, p. 425-440.